

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 19 septembre 2024

Délibération n° 20240919.6

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 9
Présents : 11	- dont « contre » : 2
Absents excusés avec pouvoir : 2	- dont « abstention » : 0
Absent : 1	

Le jeudi 19 septembre 2024 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué le 14/09/2024 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON (arrivée 21h15), Françoise DUSSUC, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Aurélien BEYEKLIAN, Thibaut MARTINEZ (arrivée 20h55), Patrick ROCHE et

Yoann VIOLLET

ABSENT : Mr Marc BUISSON

ABSENTS excusés avec pouvoir : Messieurs Philippe BENMERGUI et Yoann LEVÊQUE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Françoise DUSSUC

OBJET :

Emplacement pour le Food-truck « le pané belge »

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise « le pané belge », gérée par Mr BALLERIAUX Rémi, a sollicité en juin 2024 la possibilité de s'installer le mercredi de 17h00 à 21h00, un mercredi sur deux, sur le parking de la salle polyvalente pour la vente de spécialités belges.

Une convention a été mise en place pour cet emplacement. Il a été convenu que la commune loue le stationnement sur l'emplacement public aux abords de la salle polyvalente les mercredis de 17h00 à 21h00. La redevance pour le stationnement est de 4 euros par passage payable une seule fois au trimestre au Service de Gestion Comptable de Bourg en Bresse à compter du 12 juin 2024.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et accepte :

- L'installation de l'entreprise « le pané belge » un mercredi sur deux de 17h00 à 21h00 sur le parking de la salle polyvalente
- La location de l'emplacement au tarif de 4 euros par passage.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE



Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20240925-20240919-6-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2024